

C.A.C.E.S ® Initial Recommandation R389 catégories 1-3-5

Objectif Amener le stagiaire à utiliser un chariot auto porté de manutention ou un chariot élévateur en respectant :
Les règles de circulation et de sécurité en entrepôt,
Les consignes d'utilisation lors des manœuvres en palettier,
Les procédures de chargement ou déchargement du camion,
Les consignes d'entretien premier niveau.

Public Toute personne devant posséder son permis C.A.C.E.S. ®

Pré-requis Être âgé d'au moins 18 ans. Parler et comprendre la langue française.
Être reconnu apte médicalement.
Être muni de ses EPI

PROGRAMME

Formation obligatoire pour utiliser des chariots élévateurs, pour exercer entre autre le métier de cariste. Cette formation doit être renouvelée tous les 5 ans.

Partie théorique

- Aspect réglementaire, recommandation R389,
- Connaissance et technologie des chariots automoteurs à conducteur porté,
- Règles de conduite et utilisation en sécurité des chariots automoteurs à conducteur porté.
- Capacité nominale
- Symbolisation
- Cas de renversement
- Entretien de l'appareil
- Organes de sécurité
- Responsabilité du conducteur de chariot
- Interdictions formelles
- Distance
- Lecture de plaque de charge
- Vérification avant utilisation
- Sécurité lors de la mise en charge.



Durée : 3 journées – 21 heures

Méthodes, moyens pédagogiques

- ✓ **Encadrement**
Formateurs CACES® R.389 ayant la capacité de transmettre ses connaissances.
Testeur indépendant maîtrisant le référencement CACES® R389.
- ✓ **Moyens pédagogiques**
Ordinateur portable
Vidéo projecteur (transparents...)
Méthode interactive basée sur des retours d'expérience
Support pédagogique EDISER
- ✓ **Modalités de mise en œuvre**
Les participants devront être munis de leurs EPI (gants, chaussures de sécurité, casque...)
- ✓ **Modalités d'évaluation des acquis**
Evaluation des connaissances selon la grille d'évaluation certificative du référentiel

Evaluation des connaissances pratiques correspondant au CACES (selon la grille d'évaluation certificative du référentiel)
- ✓ **Sanction**
Permis CACES sous réserve d'obtention
Attestation
- ✓ **Validité du permis**
5 ans.
La formation de renouvellement doit être organisée avant la fin de validité du permis.

Pratique

- Présentation des appareils
- Opérations de prise de poste
- Evolution à vide ou en charge dans un circuit matérialisé
- Prise et/ou dépose d'une charge au sol
- Vérification avant départ
- Evolution en charge dans un circuit matérialisé
- Chargement et/ou déchargement d'un véhicule depuis un quai
- Opérations de fin de poste
- Gerbage/dégerbage en pile
- Stockage et déstockage en palettier hauteur 6m minimum
- Chargement et déchargement latéral d'une remorque
- Opérations de fin de poste.

MATERIELS UTILISES – R389

- ✓ Catégorie 1 : transpalette à conducteur porté et préparateur de commandes au sol de levée inférieure ou égale à 1 mètre
- ✓ Catégorie 3 : chariot élévateur en porte à faux de capacité < ou égale à 6000Kg
- ✓ Catégorie 5 : chariot élévateur à mât rétractable